

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1030

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 36 OCTIES

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« sous forme »

le mot :

« sur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase des alinéas 5, 7 et 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.